



REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

Autorisation : en cours

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs: poussins, benjamins, minims, cadets, juniors.
2. Suite au nouveau règlement concernant les classements, les joueurs s'inscrivent dans un tableau (Simple, double).
L'organisation inscrira les joueurs dans la série correspondante au CPPH du lundi 1er janvier 2018.
3. Le tournoi se déroulera en application des règles de la F.F.BaD. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
4. Tout joueur participant devra être licencié le jour du tournoi et être en règle avec la F.F.BaD. et sa ligue.
5. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage sauf pour les poussins.
6. Les volants plumes seront à la charge des joueurs .
7. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le Juge Arbitre Madame Annegret Ravignot.
8. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à son match.
9. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin de son match.
10. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les coachs et les membres du comité d'organisation.
11. Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.
12. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.BaD est exigée sur les terrains.
13. Tout joueur désirant s'absenter quelle que soit la raison et la durée, devra prévenir le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
14. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
15. Les matchs pourront être lancés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier ou dès lors que tous les joueurs seront présents dans la salle.
16. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accidents.
17. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter ou de regrouper certaines séries respectivement trop ou insuffisamment représentées et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, avec l'accord du Juge Arbitre.
18. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme.
Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifié à tout moment sur décision du Juge Arbitre pour le bon déroulement du tournoi.
19. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
20. A l'issue du tirage au sort prévu le 5 janvier 2018, tout forfait devra être justifié (certificat médical) à la Ligue du Centre Val de Loire afin de ne pas être sanctionné.
21. Aucun forfait non justifié par un certificat médical ne sera remboursé après tirage au sort
22. Il est interdit de fumer dans le gymnase.
23. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
24. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

